

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 010-981/09/BC

■ Approbation de l'avenant 3 au marché 06/042 relatif au traitement des eaux et des lixiviats du Centre de Stockage des déchets de La Crau

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le marché n°06/042 notifié le 25 avril 2006, relatif au traitement des eaux et des lixiviats du centre de stockage des déchets de la Crau, prévoyait un délai d'exécution des travaux de 5 mois à compter de l'ordre de service de démarrage, puis une gestion de l'évaporateur de deux ans à compter de la réception des travaux, faite le 20 mars 2007.

L'exploitation de l'évaporateur arrivera donc à échéance le 19 mars 2009.

Dans cette perspective, un appel d'offres a été lancé pour assurer la continuité du fonctionnement du

système de traitement des lixiviats produits sur le CSD. Cependant, suite à un problème de procédure, cet appel d'offre ne sera pas notifié au 20 mars 2009.

Il apparaît donc indispensable de prolonger la durée du marché n°06/042 de 6 mois supplémentaires, pour assurer la continuité du service public.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver l'avenant 3 au marché n°06/042.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau
- Le marché 06/042 relatif au traitement des eaux et des lixiviats du centre de stockage des déchets de La Crau et ses avenants 1 et 2 ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prolonger le marché 06/042 afin d'assurer la continuité du service public ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 au marché 06/042 relatif au traitement des eaux et des lixiviats du centre de stockage des déchets de la Crau, ci annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI